

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1)

1er ENFANT**Extrait de l'acte de naissance n°**Le 04 novembre 2016à 08 heures 59est né(e)⁽²⁾ Jade, Nadia, ChantalREKISdu sexe Féminin à Nogent-sur-Marne
(Val-de-Marne)reconnu(e)⁽⁴⁾ le 5 novembre 2016 en
cette mairie par son père.

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾7 novembre 2016**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement » **(13)**